

Q&A#1 – RFP – W6369-17-X014 – Office Ergonomic Assessments

Numéro	Questions/réponses/modifications
Question 1	Selon ce que je comprends de la DP, nous devons, en tant qu'organisation, disposer des services d'au moins un kinésologue enregistré et d'un physiothérapeute inscrit pour effectuer les évaluations ergonomiques; j'aimerais simplement m'assurer que nous avons besoin des services d'au moins chacun d'entre eux et non des services de l'un ou de l'autre.
Réponse 1	Il doit y avoir au minimum un (1) kinésologue enregistré et un (1) physiothérapeute inscrit à titre de ressources.